

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑲ Numéro de dépôt: 85400980.0

⑥ Int. Cl.⁴: **E 05 G 1/04**

⑳ Date de dépôt: 17.05.85

⑳ Priorité: 23.05.84 FR 8408050

④③ Date de publication de la demande:
27.12.85 Bulletin 85/52

⑧④ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

⑦① Demandeur: **FICHET-BAUCHE Société dite:**
15-17, avenue Morane-Saulnier
F-78140 Velizy-Villacoublay Cédex(FR)

⑦② Inventeur: **Deschamps, Daniel**
6 Place George Sand
F-78180 Montigny Le Bretonneux(FR)

⑦④ Mandataire: **Durand, Yves Armand Louis et al,**
Cabinet Z. Weinstein 20, Avenue de Friedland
F-75008 Paris(FR)

⑤④ Dispositif de protection d'un organe de sécurité contre les agressions.

⑤⑦ La présente invention concerne un dispositif de protection d'un organe de sécurité contre les agressions.

Ce dispositif comprend essentiellement un boîtier parallélépipédique en verre trempé (1) entourant un organe de

sécurité (S) et raccordé par un câble de préférence unique (8) à un système de condamnation (9, 10, 11).

Ce dispositif s'applique par exemple au mécanisme de serrure associé à une porte (P) de coffre-fort.

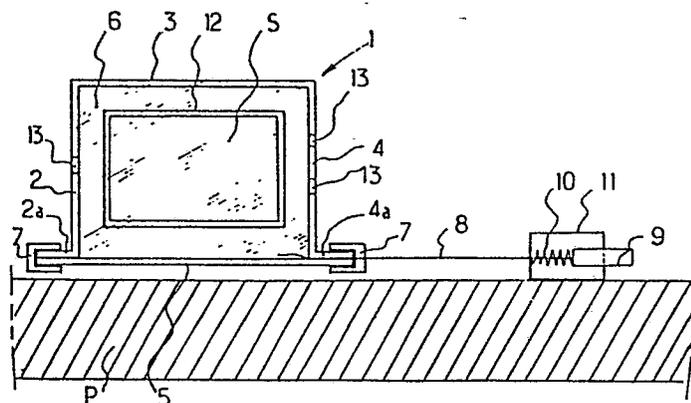


FIG. 1

Dispositif de protection d'un organe de sécurité
contre les agressions.

La présente invention a essentiellement pour objet un dispositif de protection d'un organe de sécurité quelconque contre les agressions.

Il a déjà été proposé de placer au voisinage d'un organe de sécurité, tel par exemple le mécanisme de serrure d'une porte de coffre-fort, une simple plaque de verre trempé
0 raccordée par l'intermédiaire d'un câble ou d'un fil à un système de condamnation qui peut être par exemple une tige ou un pêne associé à un ressort.

Ainsi, lorsque l'organe de sécurité est agressé, par
.5 exemple au moyen d'un outil, la plaque de verre se brise et libère le câble et donc le pêne qui vient condamner la serrure.

Toutefois, un tel système, que l'on appelle généralement
20 un système délateur, est maintenant bien connu des cambrioleurs qui sont parfois capables de les éviter lors d'une effraction.

Aussi, la présente invention a pour but de remédier à
25 cela en proposant un dispositif de protection contre les agressions utilisant le principe ci-dessus, mais qui, quel que soit le type de l'agression et l'angle d'attaque

de l'organe de sécurité, fonctionnera nécessairement et jouera par conséquent pleinement son rôle.

A cet effet, l'invention a pour objet un dispositif de protection contre les agressions d'un organe de sécurité
5 quelconque, tel que par exemple un mécanisme de serrure, et du type comprenant un élément de verre trempé situé au voisinage de cet organe et raccordé par l'intermédiaire d'un câble ou analogue à un système de condamnation qui
10 est actionné sous l'effet du bris de l'élément de verre provoqué par l'agression, caractérisé en ce que ledit élément de verre trempé est constitué par un boîtier de géométrie quelconque entourant complètement ou non l'organe de sécurité et raccordé au système de condamna-
15 tion par un câble de préférence unique.

En d'autres termes, on comprend que l'utilisation d'un boîtier de verre trempé constituera non seulement un obstacle qu'il faudra nécessairement franchir quel que
20 soit l'angle ou la manière dont est effectuée l'agression, mais ne nécessitera l'utilisation que d'un seul câble de liaison au système de condamnation, alors que ce n'est pas le cas si l'on utilise plusieurs plaques de verre trempé puisqu'à chacune de ces plaques doit nécessairement être
25 associé un fil ou câble relié audit système de condamnation.

Suivant un mode de réalisation de l'invention, le boîtier précité, présentant par exemple la forme d'un parallélé-
30 pipède, d'un cylindre ou analogue, comporte des parois en verre trempé venant de matière les unes avec les autres et un couvercle amovible, tandis que le câble précité est retenu entre ce couvercle et la partie restante du boîtier.

On précisera encore ici que le couvercle précité est réuni à la partie restante du boîtier par des clips ou analogues par exemple.

5 Suivant un autre mode de réalisation de l'invention, le boîtier précité, présentant par exemple la forme d'un parallélépipède ou d'un cylindre, est constitué par des parois en verre trempé venant de matière les unes avec les autres et formant une seule pièce comportant
10 au moins une ouverture et à laquelle est reliée le câble unique précité.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, le boîtier précité, qu'il s'agisse de l'un ou de l'autre
15 mode de réalisation, présente des dimensions supérieures à l'organe de sécurité qui peut être ainsi logé à l'intérieur dudit boîtier.

Suivant une variante, le boîtier peut constituer la
20 paroi extérieure ou l'enveloppe de l'organe de sécurité lui-même.

Mais d'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront mieux dans la description détaillée
25 qui suit et se réfère aux dessins annexés, donnés uniquement à titre d'exemple, et dans lesquels :

- la figure 1 est une vue schématique et de dessus d'un
30 dispositif conforme à l'invention associé au mécanisme de serrure d'une porte montrée en coupe, et

- la figure 2 est une vue identique à la figure 1, mais montrant un autre mode de réalisation de ce dispositif de protection.

Suivant l'exemple de réalisation représenté sur la figure 1, un dispositif de protection conforme à l'invention est constitué par un boîtier sensiblement parallélépipédique 1 qui entoure complètement un organe de sécurité montré très schématiquement en S, cet organe étant par exemple un mécanisme de serrure associé à la porte P d'un coffre-fort.

Le boîtier 1 présente des dimensions supérieures à l'organe de sécurité S qui est logé à l'intérieur dudit boîtier.

Le boîtier 1 comprend six faces ou parois de verre trempé, et à savoir quatre parois latérales montrées en 2, 3, 4 et 5 respectivement, une paroi supérieure 6 et une paroi inférieure ou de fond.

Ce boîtier est réalisé par moulage ou thermoformage de verre trempé à l'exception de l'une de ses faces qui peut être rapportée sur le boîtier.

Dès lors, comme on le voit sur l'exemple de réalisation représenté sur la figure 1, cinq parois du boîtier 1 sur les six viennent de matière les unes avec les autres, tandis que la sixième, à savoir la plaque ou paroi de verre trempé 5 forme un couvercle qui s'applique par exemple sur des rebords 2a et 4a des parois latérales 2 et 4 et est solidaire de ces rebords par l'intermédiaire de clips par exemple que l'on a représentés schématiquement en 7.

On a montré en 8 un câble raccordant le boîtier 1 à un système de condamnation constitué par exemple par un pêne 9 associé à un ressort 10 et coulissant dans une boîte 11.

Suivant l'exemple de réalisation représenté, le câble 8 est retenu ou coincé entre le couvercle 5 et la partie restante du boîtier constituée par les parois 2, 3, 4 et les parois supérieure 6 et inférieure. Ainsi, dans
5 le cas d'une agression au niveau du couvercle 5, celui-ci se brisera et libèrera le câble 8. De même, si l'agression est effectuée sur une partie quelconque du boîtier et autre que le couvercle 8, ledit boîtier se brisera en totalité du fait de sa constitution en verre trempé,
10 et le câble sera libéré. Par conséquent, un seul câble, tel que 8; est nécessaire et suffisant pour assurer le fonctionnement certain du système de condamnation, à savoir la libération ou la sortie du pêne 9 de la boîte 11 pour coopérer avec un élément quelconque non
15 représenté et condamner la porte P en position de fermeture.

On comprend donc que non seulement le boîtier parallélépipédique 1 permet l'utilisation d'un seul câble tel
20 que 8, mais il permet une protection fiable contre tous les types d'agression, et cela quel que soit l'angle selon lequel est effectuée l'agression pour atteindre l'organe de sécurité S.

25 On a utilisé pour le mode de réalisation représenté sur la figure 2 les mêmes repères que ceux utilisés sur la figure 1. Ce mode de réalisation diffère de celui de la figure 1 en ce que le boîtier parallélépipédique en verre trempé 1 constitue lui-même la paroi ou l'enveloppe
30 extérieure de l'organe de sécurité S. Autrement dit, dans le cas de la figure 1, l'enveloppe extérieure 12 de l'organe de sécurité S est constituée par une boîte métallique classique, tandis que, selon la figure 2, cette enveloppe est constituée par le boîtier de protection 1 objet de la présente invention.
35

Sur la figure 2, on a montré, comme sur la figure 1, un couvercle 5 retenant, avec la partie restante du boîtier 1, le câble 8 relié au système de condamnation 9, 10, 11. On ajoutera ici que le couvercle 5 pourrait être fixé à la partie restante du boîtier par un autre moyen que les clips 7, sans sortir du cadre de l'invention.

On a montré schématiquement en 13 des passages ou orifices ménagés sur les parois du boîtier en verre trempé 1 et permettant le passage éventuel de tiges ou tringles, lesquels passages peuvent être prévus tant pour la réalisation de la figure 1 que pour celle de la figure 2.

On a donc réalisé suivant l'invention un dispositif de protection d'un organe de sécurité qui est essentiellement constitué par un boîtier en verre trempé entourant complètement l'organe de sécurité à protéger et raccordé par un câble unique à un système de condamnation.

L'organe de sécurité S est ainsi protégé sur toutes ses faces, mais on pourrait parfaitement, sans sortir du cadre de l'invention, prévoir un boîtier parallélépipédique à seulement cinq parois faisant corps ou venant de matière les unes avec les autres, c'est-à-dire sans le couvercle 5. Dans ce cas là, le câble 8 serait évidemment relié à l'une des parois du boîtier formant ici une seule pièce comportant une ouverture. Une agression sur une partie quelconque de ce boîtier le brisera en totalité et libèrera par conséquent le câble.

Le boîtier pourrait également présenter une forme autre que parallélépipédique et former par exemple un cylindre avec ou sans couvercle, ladite forme étant évidemment fonction de la géométrie de l'organe de sécurité à protéger.

C'est dire que l'invention n'est nullement limitée aux modes de réalisation décrits et illustrés qui n'ont été donnés qu'à titre d'exemple, et elle comprend tous les équivalents techniques des moyens décrits ainsi que
5 leurs combinaisons si celles-ci sont effectuées suivant son esprit.

Revendications.

1. Dispositif de protection contre les agressions d'un organe de sécurité quelconque, tel que par exemple un mécanisme de serrure, et du type comprenant au moins
5 un élément de verre trempé situé au voisinage de cet organe et raccordé par l'intermédiaire d'un câble ou analogue à un système de condamnation qui est actionné sous l'effet du bris de l'élément de verre provoqué par l'agression, caractérisé en ce que ledit élément de
10 verre trempé est constitué par un boîtier de géométrie quelconque entourant complètement ou non l'organe de sécurité et raccordé au système de condamnation par un câble de préférence unique.
- 15 2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le boîtier précité, présentant par exemple la forme d'un parallélépipède, d'un cylindre ou analogue, comporte des parois en verre trempé venant de matière les unes avec les autres et un couvercle
20 amovible, tandis que le câble précité est retenu entre ce couvercle et la partie restante du boîtier.
3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que le couvercle précité est réuni à la partie
25 restante du boîtier par des clips ou analogues.
4. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le boîtier précité, présentant par exemple la forme d'un parallélépipède ou d'un cylindre, est
30 constitué par des parois en verre trempé venant de matière les unes avec les autres et formant une seule pièce comportant au moins une ouverture et à laquelle est reliée le câble unique précité.

5. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le boîtier précité présente des dimensions supérieures à l'organe de sécurité logé à l'intérieur dudit boîtier.

6. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le boîtier précité constitue la paroi extérieure ou l'enveloppe de l'organe de sécurité lui-même.

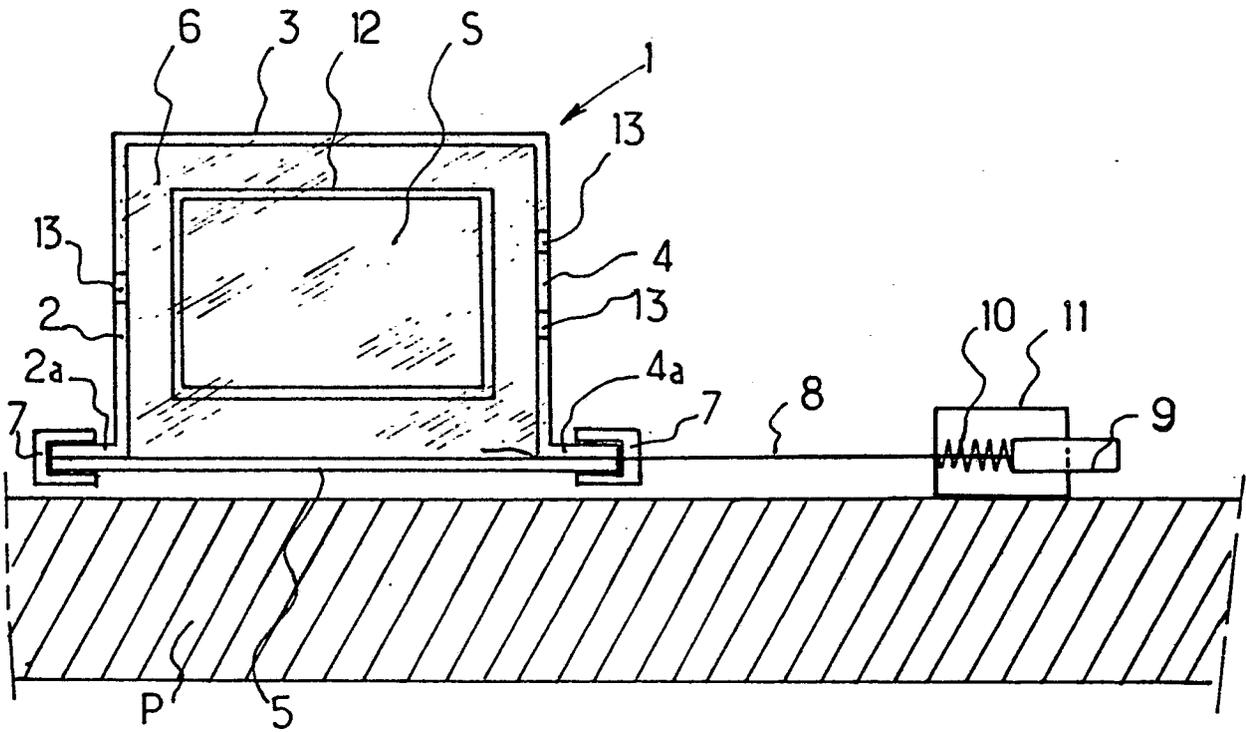


FIG. 1

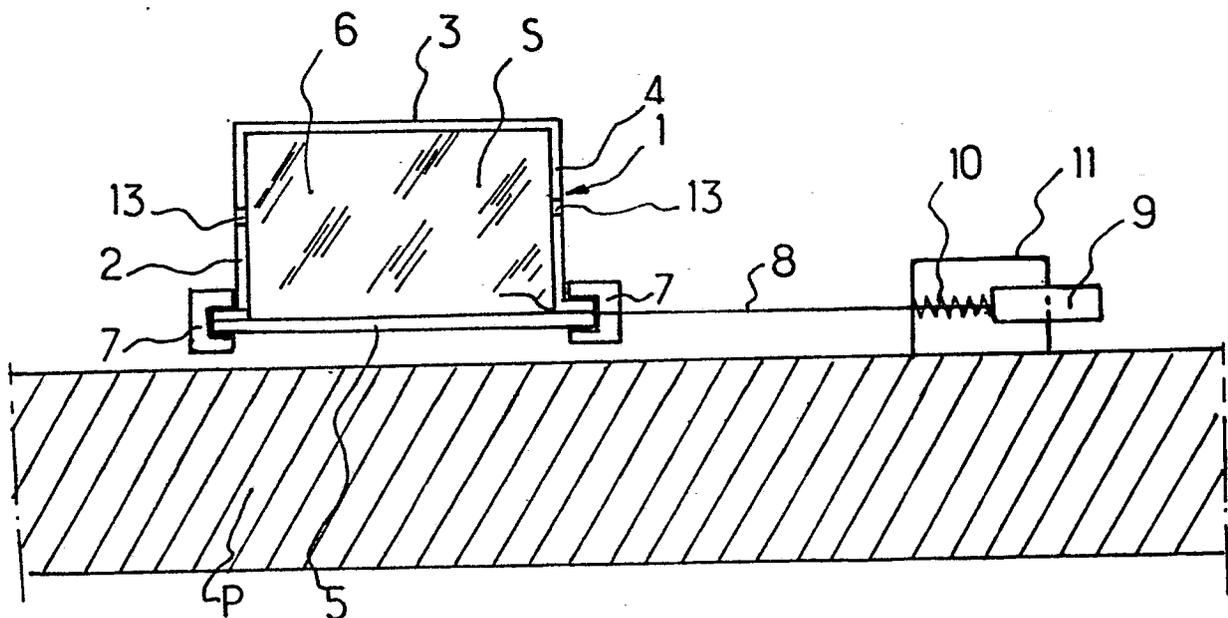


FIG. 2



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
A	GB-A-1 450 397 (THORNE) -----		E 05 G 1/04
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
			E 05 B E 05 G
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 19-08-1985	Examinateur VAN BOGAERT J.A.M.M.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ----- & : membre de la même famille, document correspondant</p>			